

Synergie
Environnement

N°59 - printemps 2021

LE BULLETIN SYNDICAL DU SNE-FSU

17ème CONGRES du Sne-FSU



VAISON LA ROMAINE - VENTOUX - 84
du 7 au 11 Juin 2021



Synergie Environnement

Bulletin n°59 – Printemps 2021

SOMMAIRE

- 3 **LE MOT** du Secrétaire général.
- 4 **VIE DU SNE-FSU**, un congrès Sne-FSU, tous les 4 ans ça sert à quoi ?
- 7 **FONCTION PUBLIQUE**,
- égalité professionnelle Femmes /Hommes
 - Revue des missions piège à C.
- 11 **ACTUALITÉS**
- L'administration a trouvé la solution pour l'avenir des Parcs nationaux !
 - Quelle place pour les corps de recherche du développement durable au MTE ?
 - Solidarité avec les agents de l'ENTE engagés dans la sauvegarde de leur école !
 - VNF : Contrat d'objectifs et de performance 2020-2029, au détriment des agents (manquant)
 - Corps de l'environnement, le Sne-FSU engage un contentieux (titre à reprendre dans l'article)
- 20 **DROIT ET JURISPRUDENCES**, actualités
- 21 **POUR ALLER PLUS LOIN**, un choix de lecture subjectif



On y est !

Dans quinze jours s'ouvre le congrès du Sne-FSU. Pari tenu, nous pourrons bien nous retrouver sur place. Pas derrière un écran.

En toute sécurité sanitaire telle que définie par la préfecture du Vaucluse. Ça a été limite, on s'est accroché jusqu'au bout !

Mais oui, en chair et en os, ensemble, nous pourrons rire, échanger, voire nous engueuler, mais aussi boire, chanter. Bref vivre !

Un congrès de vitalité dont nous avons tou.tes besoin, au sortir d'un troisième confinement, après plus d'une année de contraintes sur nos vies.

D'ores et déjà, un immense merci à l'équipe d'organisation : organiser un congrès n'est jamais chose aisée, mais dans ce contexte très incertain, CHAPEAU !

Pour toutes celles et tous ceux qui ne peuvent se joindre à nous, un petit dernier numéro de notre journal en cette fin de mandature.

Vous le savez, et ce numéro en donne à nouveau un aperçu, où qu'on se tourne au sein de notre pôle ministériel, les perspectives restent maussades (pour rester soft !).

Il est parfois difficile de trouver du positif, et pour les militant.es les plus engagé.es la tentation peut être forte de baisser les bras : usure, vacuité (à quoi bon...)

Et pourtant ! Il nous faut, plus que jamais continuer à nous battre et ne pas subir. Pour demain et pour le futur.

Certes, nous déployons beaucoup d'énergie pour des résultats trop peu à la hauteur de nos espoirs. Une ambition folle de vouloir déplacer les montagnes et ne bouger qu'un galet !

Mais le Sne et la FSU au ministère ont su marquer de leur empreinte le « dialogue social » : donner du sens à nos missions, batailler pour obtenir des moyens (pour le moins ne pas en perdre), se battre pour que la reconnaissance ne soit pas qu'un mot, être à l'écoute des agent.es, leur répondre, les accompagner et exercer une certaine liberté de ton et de parole face aux ministres comme face à l'administration.

À tel point que l'on voit d'autres organisations syndicales nous emboîter le pas et sortir de leur ornière corporatiste pour investir le champ des missions. Attention aux mauvaises copies !

Cette empreinte, il nous faut la cultiver, la faire prospérer, dans une dynamique de renouveau des idées et des équipes.

Il appartient à chacun.e d'entre nous d'apporter son eau au moulin, de contribuer à faire tourner la roue, à tous les étages de ce bel et original édifice qu'est le Sne-FSU.

C'est tout l'enjeu des jours à venir.



Un congrès SNE-FSU, tous les 4 ans d'accord, mais c'est quoi et à quoi ça sert ?

Pascal GERIN

Un moment convivial et de partage

C'est d'abord le plaisir de prendre le temps de se retrouver après des mois et des mois difficiles de lutte syndicale, d'isolement, de télétravail et de confinement forcé, voire de séjour hospitalier pour certain.e.s.

Nous ne sommes pas sortis de la crise sanitaire. Cependant nous savons, depuis peu, que le congrès va pouvoir se tenir dans des conditions satisfaisantes. Nous revenons de loin ! Cependant il ne faut pas baisser la garde. **Le comité d'organisation fera tout pour garantir une sécurité maximale des congressistes.**

À cet effet, **nous disposerons d'un centre avec des grands espaces de plein air**, une salle de congrès surdimensionnée et de chambres séparées, etc. Et bien entendu **nous mettrons à ta disposition tout l'attirail de protection nécessaire** que ce soit des masques fournis ou du gel hydro alcoolique à tous les endroits stratégiques du centre. Dans un souci d'efficacité, **nous te recommandons fortement de te faire dépister avant de venir** participer à ce congrès si tu n'es pas immunisé.

Par-delà ces contraintes imposées par le bon sens et la conjoncture, **ce sera aussi l'occasion de mieux se connaître**, d'élargir nos horizons

d'administration étroite : le périmètre de nos trois ministères est vaste, très vaste. Beaucoup sont revenus des congrès passés enchantés d'avoir pu découvrir « d'autres mondes », d'avoir pu rencontrer des collègues militants formidables de tout métier ou d'horizon géographique complètement différents. Quel bonheur de partager et débattre entre nous de nos problématiques et de nos aspirations. Que ce soit à travers le prisme des parcs nationaux, des voies navigables, de l'Office français de la Biodiversité, de l'Administration centrale, de la Mer, de l'Ademe, des agences de l'Eau et j'en passe ; chacun.e aura l'occasion de se nourrir de l'expérience de l'autre et de **partager son envie de faire bouger les lignes environnementales, sociales et sociétales.**

Les moments conviviaux, autour d'un rire, d'un verre, d'un bon repas, d'une bonne musique, d'une ballade ou simplement d'une discussion font aussi partie intégrante d'un congrès. Car un congrès du SNE-FSU sans convivialité est un congrès raté, et ceux qui me

connaissent savent combien j'y tiens. Mais sois sans inquiétude sur ce volet. A la périphérie de nos travaux, le comité d'organisation a préparé quelques surprises. Et dans ce cadre il va de soi que le bar sera ouvert tard le soir, même si la raison devra l'emporter sur la boisson, car du travail nous attend tous les jours du mardi matin au jeudi soir !



L'heure du bilan

Tout comme une section doit le faire annuellement lors de son assemblée générale, cet exercice incontournable consiste à **présenter le rapport moral et financier de la mandature en toute transparence**. C'est donc l'instrument idoine du national pour évoquer son bilan rétrospectif et d'analyse prospective. Mais c'est aussi et **surtout l'occasion pour les congressistes de faire remonter leur vécu critique de ces dernières années**, et proposer des nouvelles idées qui nous feront encore progresser.

L'occasion de renouveler les équipes

engagées dans le fonctionnement des ins-

tances nationales.

Beaucoup de militants du « canal historique » du Sne-FSU vont tirer leur révérence à l'issue de ce congrès. Ils sont appelés à renforcer les rangs des retraités actifs (non ce n'est pas un pléonasme !). Après de longues années de lutte ils méritent bien un peu de tranquillité, non ? Pour les remplacer et continuer à assu-

rer le dynamisme et la pérennité de notre syndicat, les congressistes vont devoir élire de nouvelles forces vives qui seront sur le front pour porter nos revendications. **Tous les candidats et candidates qui souhaitent s'impliquer plus fortement sont les bienvenus.e.s.** À cet égard le congrès déterminera la composition d'un nouveau Conseil national (une trentaine de

membres environ suivant le nombre de militants candidats), qui désignera ensuite son bureau exécutif, le Bureau national (une dizaine de membres). Et in fine, au cours de cet exercice démocratique, **sera élu.e le ou la Secrétaire général.e** qui impulsera avec les équipes la politique de notre syndicat.

Mais la fin du congrès ne sera pas uniquement marquée par le renouvellement des équipes et les adieux larmoyants de nos ainé.e.s.

La résultante d'une co-construction de notre résolution

La finalité de ce 17e congrès, comme les précédents, est **d'établir collectivement notre résolution**. Cette dernière n'est pas un simple

recueil de formules prudhommesques que tout bon syndicaliste militant au Sne-FSU se doit d'apprendre par cœur. C'est un guide qui se construit collectivement et démocratiquement. Il est essentiel dans le sens où il va définir les orientations qui expriment et déclinent nos valeurs syndicales qui guideront l'action du Sne-FSU pour les quatre prochaines années. Il est donc primordial que chacun.e puisse s'en saisir et participer à son élaboration.

Le projet de résolution qui sera soumis au congrès est le fruit d'un travail collectif au sein du Conseil national, puis des amendements des sections et des conseillers nationaux du Sne-FSU. Il se compose de deux documents, le texte de la résolution intégrant autant que possible les amendements et le tableau des amendements. En effet, pour que

la démarche soit démocratique, les congressistes doivent avoir tous les éléments en main. La décision d'intégration ou pas d'un amendement peut être contestée, des amendements pourront faire l'objet d'une motion et certains d'un débat. Ce travail collectif nous conduira à établir définitivement notre résolution d'un nouveau mandat de quatre ans par un vote.

Comme tu l'as compris, un congrès c'est un cluster d'idées et de débats par un savant mélange de convivialité, de bienveillance, de discussions animées, voire d'échanges musclés, la fin de la journée se terminant de toute façon devant un verre. Il y sera défini notre fil rouge pour les quatre prochaines années de notre politique, et seront élus pour quatre ans les dignes représentants nationaux de notre syndicat.

Les étapes marquantes du long chemin jusqu'au congrès du Sne-FSU :

- **Du 21 au 23 septembre 2020,** le Conseil national a débattu sur le contenu de la résolution et sa méthode d'élaboration ;
- **Du 19 au 20 janvier 2021,** le Conseil national a validé le projet de résolution.
- **Le 10 février 2021,** le secrétaire général a envoyé à toutes les sections le règlement intérieur du congrès, son ordre du jour prévisionnel, le projet de résolution, les instructions pour formuler les amendements ainsi qu'un formulaire pour les rédiger ;
- **Début mars 2021,** a été envoyé l'appel à inscription au congrès ;
- **Le 13 avril 2021,** a été la date limite pour faire remonter les amendements ;
- **Le 28 avril 2021** a clôturé définitivement les inscriptions ;
- **Du 27 au 29 avril,** le Conseil national a validé le rapport moral, le rapport financier, le traitement des amendements, des propositions de débats ainsi que l'ordre du jour définitif du congrès ;
- **Le 5 mai 2021,** ont été envoyés aux sections, le projet de résolution amendée inséparable de son tableau des amendements, le rapport moral et le rapport financier.
- **Du 7 juin** à partir de 17h00 jusqu'au 11 juin 10h00, accueil des congressistes !

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 18 mois après la signature du protocole d'accord ministériel, quel bilan ?

Marie-Louise le COGUEC

En octobre 2019, la FSU signait le protocole d'accord égalité entre les femmes et les hommes du MTE–MCTRC–MM, qui faisait suite à celui signé en 2018 à la Fonction publique. Nous pensions qu'il était un bon point d'appui pour faire avancer nos revendications malgré ses insuffisances.

À sa signature, nous n'avions pas manqué de faire part de nos réserves et de nos craintes :

- Les moyens humains et financiers associés au plan d'action et le budget alloué ne sont pas à la hauteur des ambitions du protocole ;
- La haute fonctionnaire en charge de l'égalité professionnelle ne dispose pas d'une équipe suffisante ;
- Le protocole ne doit pas se limiter à de la communication et à l'édition de guides.

Lors de la présentation du premier bilan au comité technique ministériel de mars 2021, nous n'avons pu que constater que nos craintes se révélaient justes ; le bilan de l'année 2020, au-delà du contexte sanitaire, était bien maigre.

Nous notions tout de même quelques avancées :

- Des référent.es « égalité » ont été nommé.es dans des services et une partie des établissements publics ;
- Des établissements publics ont engagé la rédaction de plans d'actions ;
- Le comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord s'est réuni régulièrement, souvent à distance ;
- La rédaction des guides « violences sexuelles et sexistes », « parentalités » et « recrutement sans discriminations » a été entamée et un premier jet soumis au comité de suivi.

Mais nous regrettons que des mesures concrètes n'aient pas été engagées.

Enfin, la FSU avait fortement porté la négociation de protocole et plan d'action dans les établissements publics de l'environnement : nous sommes déçu.es du résultat. Dans la majorité des cas, pas de négociation, pas de protocole d'accord, mais des plans d'actions issus de quelques groupes de travail et soumis au comité technique ! Les directeurs-directrices des établissements publics voulaient-elles-ils seulement éviter de payer les pénalités ?

La FSU tient malgré tout à participer au comité de suivi, car elle est convaincue que la mise en œuvre concrète du protocole d'accord peut contribuer à la réduction des inégalités en matière de salaire, d'évolutions de carrière, d'équilibre vie privée – vie professionnelle pour tou.tes les agent.es ainsi qu'au changement progressif des mentalités dans notre ministère. Encore faut-il que l'administration se donne les moyens de ses ambitions et ne se complaise pas dans des affichages qui ne sont que de la poudre de perlimpinpin.



C'est pourquoi, lors de ce comité technique ministériel, nous avons rappelé nos priorités, c'est-à-dire les écarts de rémunération, la mise en œuvre du plan de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes, la formation. Pour cela le comité de suivi du protocole d'accord égalité professionnelle doit devenir le lieu de la poursuite des discussions nécessaires à la mise en œuvre du protocole.

Nous avons été entendu.es, lors du comité de suivi suivant l'administration nous proposait un plan de travail fixant des priorités et de nombreux groupes de travail du comité de suivi sont programmés en 2021, comme :

- **Mise en œuvre de la mesure 10** : *initier la réalisation d'un observatoire des rémunérations et améliorer les données du rapport de situation comparée* – Dans le cadre de l'observatoire, des travaux d'études sur les cohortes générées sont engagés qui répondront à un cahier des charges.
- **Mise en œuvre de l'axe 5** : Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes ; élaborer un programme de prévention des violences. « *L'objectif est d'offrir aux agent.e.s victimes dans et hors du travail, la garantie d'un traitement de la situation efficace et non discriminatoire et pour cela de faire monter en compétence collective le réseau d'acteurs. Cela passe par le renforcement de la sensibilisation sur les comportements sexistes inacceptables et sanctionnables.* »
- **Mise en œuvre de la mesure 25** : *Soutenir la mise en place de la subrogation pour les agentes contractuelles en congé maternité* – en effet le payeur peut percevoir directement de l'organisme de sécurité sociale les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) auxquelles l'agente a droit. Les modalités envisagées par le MTES – MCTRCT pour la subrogation de salaire par les employeurs publics au bénéfice des agentes contractuelles en congé de maternité seront portées auprès de la DGAFP.
- **Mise en œuvre de la mesure 27** : *Mener une étude sur l'impact du numérique sur les métiers de catégorie C* – « *Cette étude devra mettre en évidence l'évolution de la nature du travail générée par la mise en place des processus de dématérialisation pour permettre sa reconnaissance lors des entretiens professionnels des agents concernés.* »

Puis un état des lieux des formations (contenu, publics visés, calendrier...) sera à l'ordre du jour en septembre 2021.

Les moyens humains et financiers de mise en œuvre restent fragiles et conditionnent les réelles avancées pour une égalité entre les femmes et les hommes. La FSU restera source de proposition dans la limite de la charge de travail importante. Elle attend un portage et une mise en œuvre concrète des actions du protocole par la haute-fonctionnaire accompagnée par les services de la direction des ressources humaines.

La déclinaison dans les services et les établissements publics, la place donnée aux référent.es dans chacun d'eux, seront des facteurs essentiels de réussite et le signe d'une marche d'un bon pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Si nous pensons que la politique des petits pas ne répond pas à l'urgence écologique, comment pourrait-on considérer qu'elle va nous conduire à l'égalité professionnelle ?

Le protocole d'accord égalité professionnelle femmes – hommes du MTE–MCRCT–MM :

<http://www.dotspirit.com/url/EDUV9528>

La rubrique égalité professionnelle femmes – hommes sur le site de la DGAFP :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/legalite-professionnelle-entre-femmes-et-hommes>



Revue des missions, piège à c.

Jean-Luc GIRARD

C'est l'évidence, notre cher grand ministère technique paie un lourd tribut à la politique néolibérale des derniers gouvernements.

Une telle évidence, c'est-à-dire une telle gravité, que même notre haute administration ministérielle n'essaie plus de vendre à ses agents les habituelles nécessités de gains d'efficacité, couplés évidemment, c'est juré, à des missions et des conditions de travail au top.

Comme on ne peut plus cacher que c'est grave, que la raison d'être du ministère est en jeu, que l'implacable découpe se poursuit, notre haute administration ministérielle sort son joker, la « revue des missions ».

Il s'agit d'expertiser toutes les missions du ministère pour définir un noyau dur, cohérent et intouchable à cinq ans, qui échapperait aux restructurations et coupes claires, c'est-à-dire reconnu par le ministère des finances comme tel...

***Vous supprimez des moyens ?
Dites-nous ce qu'on ne doit plus faire !***

Le principe est louable et ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui. C'est une demande formulée depuis déjà longtemps, en particulier par les agents. Vous supprimez des moyens ? Dites-nous ce qu'on ne doit plus faire ! Malgré parfois des bonnes volontés hiérarchiques, aucune réponse crédible n'a été donnée. Ce qu'on fait a un peu d'utilité...

La revue des missions de 2014 a été jusqu'à organiser une consultation des agents, des collectivités et des bénéficiaires. Le dossier de presse indiquait que « L'État ne se réforme pas à coups de rabot. Il se réforme en revenant à la source, c'est-à-dire à la pertinence des missions réalisées par les agents sur les territoires. Il faut réinterroger nos politiques publiques et nos modes de faire. Il faut redéfinir les missions sur lesquelles l'État doit être fort, en lien étroit avec les territoires. Voilà l'objectif de la revue des missions. ». La présentation était plus motivante mais le résultat a été le même.

Le Sne-FSU ne serait d'ailleurs pas contre un travail sur les missions, si c'était pour un service public de l'environnement plus costaud. Mais bien-sûr, ici, il ne s'agit pas de ça.

Revue des missions 2021, donc.

Elle a été lancée fin 2020. Elle comprend trois phases selon trois regroupements de missions : urbanisme, aménagement, habitat (Utah), paysage, eau et biodiversité (Peb) dans un premier temps ; fonctions support, transports, prospective des territoires dans un

second temps ; et enfin prévention des risques, énergie, climat, et autorité environnementale.

La première phase est engagée, la seconde en passe de l'être.

Concrètement deux réunions de travail issues du Comité technique ministériel se sont tenues, s'appuyant sur deux notes de la directrice de la DGALN. La première sur Utah, la seconde sur Peb.

***Les notes de l'administration sont
déconnectées de la réalité***

Le constat est le même, les documents de l'administration ont un fort caractère technocratique, elles utilisent beaucoup de termes managériaux et d'énumérations assez conceptuelles et, donc, elles sont déconnectées de la réalité des missions et de leur exercice. Les DREAL sont très présentes comme si elles étaient en ligne de mire. Les DDT et les établissements publics le sont moins, ce qui n'est pas plus rassurant au vu de leur situation actuelle.

Le propos est clair d'emblée (note Peb) : « Les politiques publiques [...] doivent s'adapter à la fois aux enjeux extérieurs actuels [...] mais aussi aux enjeux internes (diminution des effectifs au sein de l'État, conséquence en terme d'organisation, relation avec les collectivités, etc.) ». Autrement dit, l'administration écrit explicitement que la baisse des effectifs devient un objectif qui prend le pas sur la bonne conduite des politiques. Et dans les deux notes, « La démarche se fonde sur quatre principes d'action : la confiance, la coconstruction, le courage et la co-responsabilité ». Faites-nous confiance (!), les décisions sont prises, on casse tout, mais on va quand même faire semblant d'y croire tout en diluant notre responsabilité en vous associant.

La précision des propos de l'administration laisse à désirer. Ce que ne manquent pas de relever les agents, par exemple « Juridiquement, le terme « plans locaux de l'habitat » n'existe pas. Il existe des programmes locaux de l'habitat et des plans départementaux de l'habitat. L'utilisation de termes imprécis montre la méconnaissance des rédacteurs et forces de proposition quant aux missions que nous exerçons. »

Dans le même domaine, montrant concrètement l'apport qualitatif de l'État, c'est-à-dire comme souvent un travail invisible mais essentiel, l'exemple d'un avis régional remis en question, « Cet avis du CR2H [*comité régional de l'habitat et de l'hébergement*] permet également une « mise sous tension » de la collectivité qui doit rendre compte devant une instance partenariale. Comme dans toute commission, le secrétariat (assuré par la DREAL) joue un rôle essentiel pour permettre aux membres de rendre un avis éclairé. En plus de l'organisation logistique, la DREAL rédige une synthèse du document (souvent très volumineux) pour faciliter la compréhension de la politique de l'habitat de la collectivité et propose une trame d'avis du CR2H qui est complétée en séance. De plus, cela permet de capitaliser à l'échelle régionale sur la qualité des PLH. ».

Précisons que, pour une période trois ans, la suppression sèche de postes Utah a commencé en Dreal...

« simplifier et accélérer les procédures sans renoncer aux exigences de qualité environnementale ».

Dans la note eau-biodiversité, c'est la contribution des Dreal à la gestion des protections fortes des conseils régionaux qui doit être supprimée, alors que les Conseils régionaux se débrouillent déjà tout seul.

Dans le domaine de la biodiversité, on retrouve les contradictions devenues habituelles, « simplifier et accélérer les procédures sans renoncer aux exigences de qualité environnementale ».

Des objectifs tels que « réaffirmer et recentrer l'expertise des services et des opérateurs, ou maintenir le rôle d'impulsion, de coordination et d'évaluation des politiques » supposent, outre le fait que nous le faisons déjà mais mal par manque de moyens, lorsque qu'on connaît la réalité dans les services et établissements, qu'il va falloir renforcer les effectifs dans bon nombre d'endroits...

Autres hypothèses de travail en vrac : la simplification de la procédure de création des réserves naturelles nationales (qui sont pourtant des servitudes majeures d'utilisation du sol) ; la révision de l'autorisation de destruction d'espèces protégées pour qu'elle devienne une procédure « presse-bouton » ; « la simplification de la cartographie des acteurs de la politique de l'eau au sein de l'État et de ses établissements publics, notamment entre les niveaux national, de bassin, régional, départemental pour les services déconcentrés. » ; la recentralisation des autorisations CITES... dans une Dreal.

Enfin, la nature ordinaire est à peine présente et les associations de protection de la nature absentes.

La revue des missions prend le train des réformes délétoires en route.

Le CGEDD a une mission d'étude de la création d'aires protégées, de l'organisation des acteurs dans le domaine de la politique de l'eau et de l'instruction des dossiers CITES pour faire des propositions au ministère.

La revue des missions prend le train des réformes délétoires en route. Trois processus en cours doivent de ce point de vue être mentionnés. Le transfert de la gestion des sites Natura 2000 aux Régions (loi 4D), le transfert des missions chasse des DDT aux fédérations de chasse (une « clarification des lignes de partage entre DDT et fédérations de pêche » est bientôt prévue...) et bien-sûr le transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB.

La gestion de ce dernier sujet est remarquable : après trois ans de tergiversation (maintien en l'état, transfert au privé ou à l'OFB ?), une réunion téléphonique improvisée nous apprend la décision la veille de la réunion revue des missions biodiversité...

Enfin, vient d'être sortie du chapeau la décision de supprimer l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE). La formation n'étant sans doute pas dans les missions du ministère, son passage en revue ne serait pas nécessaire...

Pour bon nombre de sujets l'administration ne va pas jusqu'à la suppression complète de la mission. Demeure souvent l'assistance juridique ou réglementaire, la facilitation, le soutien... Il faudra pourtant qu'elle comprenne que ces attributions résiduelles sont aussi du temps et des moyens non négligeables, d'autant plus dans un mode d'intervention flou auprès de nombreux acteurs, au détriment de la crédibilité de la réorganisation. À moins qu'une mission d'assistance ne soit plus facile à supprimer ultérieurement ?

Les porteurs de la démarche paraissent eux-mêmes ne pas y croire !

Alors où en est-on de cette belle réflexion ? Pas bien loin. La demande des organisations syndicales de réunions de travail (apparemment l'administration ne l'envisageait pas) d'aborder plus concrètement la réalité des choses, en particulier avec un état des lieux chiffré, n'a toujours pas été exaucée. Sur un tel sujet, un solide dialogue social est pourtant nécessaire. Et cette revue des missions doit aboutir courant 2021.

À moins que le projet ne soit mort-né, les porteurs de la démarche, la secrétaire générale et la DGALN les premières, paraissant eux-mêmes ne pas y croire !

Branche Espaces Protégés

La solution pour l'avenir des Parcs Nationaux en France !

Le jeudi 20 mai, Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité était en visite éclair au Parc national de Port-Cros.

Un échange inopiné avec le représentant local du Sne-FSU a pu avoir lieu. Court, néanmoins cordial, cet échange a permis de rappeler que :

- La *pause* des suppressions de postes dans nos établissements s'est fait sur le dos d'autres établissements ;
- Qu'il ne traduit pas une volonté gouvernementale de stopper l'hémorragie des emplois stables et pérennes ;
- Que cibler comme effectifs pour le jeune parc de forêt 30 ETP et pour les Calanques une cinquantaine c'est déjà les mettre en difficulté ;
- Ne pas stabiliser les effectifs des autres parcs nationaux déjà exsangues, n'est pas à la hauteur des ambitions affichées de l'État français en matière de biodiversité.

Mais la secrétaire d'Etat a pu alors dévoiler la solution, innovante (après les CES puis les emplois-jeunes !), qui pourrait redonner l'espoir et nous permettre de maintenir notre cap, et assurer les missions confiées :

**Le gouvernement a enfin trouvé une solution, qui plus est innovante, pour les parcs nationaux !
Un recours massif aux services civiques !**

Quitte à changer la loi car il faut bien rappeler ici :

- Un service civique n'est pas un emploi.
- Le jeune est indemnisé, ne touche pas de salaire.
- Ses seuls objectifs sont de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social,

En résumé, et malgré l'intérêt évident de ce dispositif, c'est avoir bien peu d'estime dans la qualification des agent.es des parcs nationaux, dans leurs professionnalisme. Ce gouvernement considère-t-il que la préservation de la biodiversité n'est qu'un hobby pour écolo lunatique ou veut-il rétablir l'esclavage ?

Le Sne-FSU qui adhère aux ambitions du dispositif du service civique veille et veillera à ce qu'il ne soit pas dévoyé dans nos établissements.

Il veillera aussi à ce que le professionnalisme spécifique des emplois des parcs nationaux soit maintenu et ne soit pas bradé, discrédité par des solutions opportunistes sans ambitions, ni réelles efficacités.

Le Sne-FSU défendra le respect de nos métiers, de nos missions et des personnels !



Inadmissible ! Ridicule ! Choquant !

Branche Services de l'État

Quelle place pour la recherche et pour les corps de recherche du développement durable au MTE ?

Réunion bilatérale de la FSU avec le conseiller social de la ministre de la transition écologique

Les Lilas, le 18 mai 2021

Une délégation de la FSU : Jean-Marie Burkhardt (UGE), Dominique Mignot (UGE), Pascal Pochet (ENT-PE), Bruno Tassin (ENPC), Marie-Louise Le Coguiéc (secrétaire générale adjointe du Sne-FSU) et Patrick Saint-Leger (secrétaire général du Sne-FSU), a été reçue le 18 mai pour aborder spécifiquement la question de la recherche et des corps de recherche au sein du ministère de la transition écologique.

Les discussions avec Aymeric Pompili, ministre de la transition écologique, accompagné de Jacques Clément, DRH du pôle Thierry Courtine, adjoint du directeur de l'innovation et de Lionel Surtout permis de faire ressortir les préoccupations des chercheurs.

Nos interlocuteurs ont entendu les difficultés que rencontre actuellement la recherche mais ne nous ont pas fourni de réponses concrètes.

**La RECHERCHE
au MTE–MCTRC–MM :
moins de moyens,
moins d'indépendance
et double langage
pour faire passer
la pilule.**

Morin, conseiller social de la transition écologique, accompagné de son collègue ministériel MTE/MCTRC/MM, de service de la recherche et de Moulin, adjoint de l'adjoint ont monté un certain nombre de propositions de restructuration de la recherche au sein du ministère.

notre exposé des nombreuses propositions de restructuration de la recherche au sein du MTE, penses concrètes.

Un premier paradoxe :

La recherche affirmée comme un besoin et un élément central du ministère pour l'appui aux politiques publiques et la réponse aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels, mais avec toujours moins de moyens

Aymeric Morin nous a assuré de l'importance de la recherche, un « élément-clé dans un ministère d'ingénieurs » et de l'innovation pour le ministère, du « Besoin de connaissance, pour imaginer les politiques publiques et les solutions de demain » compte tenu de l'importance des enjeux de transition écologique et énergétique, une priorité du gouvernement.

Il n'a toutefois pas su expliquer comment cet engagement et cette volonté pouvaient être mis en œuvre en pratique dans un contexte de réduction budgétaire et des effectifs du ministère, qui se traduit dans la recherche

par une quasi-disparition des dotations de base des laboratoires et une diminution drastique des supports techniques (ingénieur.e.s, technicien.ne.s) d'appui à la recherche.



Un second paradoxe :

Le financement compétitif par projets reconnu comme favorisant peu la créativité et l'innovation, mais à la base de la nouvelle « Agence de l'innovation dans les transports »

Thierry Courtine nous a confirmé que depuis la création de l'ANR, il y a une quinzaine d'année, les programmes de recherche portés par le ministère et les actions incitatives étaient abandonnés, au profit d'une politique de guichet et d'appels d'offre, en lien avec la politique du MESRI. Il a convenu que ces appels d'offre sur des durées brèves, et dépendants dans leur contenu de l'air du temps, n'étaient pas forcément compatibles avec l'engagement de travaux de recherche novateurs et nécessitant des investissements humains et financiers de long terme.

De ce point de vue, la création de l'« Agence de l'innovation dans les transports », nouvelle structure en gestation citée comme exemple de l'engagement du ministère, ajoute un guichet dont on peut craindre qu'il serve surtout à financer les entreprises privées plus que la recherche publique, comme si le crédit impôt-recherche n'asséchait pas déjà suffisamment la recherche publique.

Privilégier le court-termisme est assez en phase malheureusement avec la vision de la recherche du conseiller social de la ministre, qui attend une recherche appliquée « sur des délais courts » pour « changer des choses sur le terrain », alors que la transition attendue va imposer des changements radicaux nécessitant le développement, dans ce champ aussi d'une recherche fondamentale, radicalement interdisciplinaire.



Les corps des chercheurs : une gestion avec peu de moyens, une « conduite du changement » brutale et la perspective d'une rémunération au « mérite » à rebours des principes de l'indépendance de la recherche et de la liberté académique.

Les représentants de la FSU ont fait savoir que les conditions dans lesquelles la COMEVAL travaille et les concours de recrutements sont organisés traduisent mal les ambitions affichées et l'intérêt annoncé du ministère pour la recherche et pour les chercheur.e.s. Nos interlocuteurs ont paru surpris et sont restés sans voix.

Nous sommes également intervenus pour souligner les difficultés et l'épuisement des face aux réorganisations répétées au CEREMA et à leur mise en place mal accompagnée conflictuelle, et souvent brutale. Nos interlocuteurs ont simplement concédé une communication perfectible dans la mise en œuvre des réorganisations.

Concernant les rémunérations des chercheurs, des évolutions devraient se produire à une échéance assez brève en liaison avec la mise en place de la LPPR au MESRI. C'est surtout au plan indemnitaire que des évolutions sont à prévoir, mais la crainte de voir les primes distribuées « au mérite » est réelle. Si une telle réforme était réellement mise en place, cela constituerait un risque pour l'indépendance de l'activité de recherche, qui deviendra de plus en plus dépendante de l'idéologie dominante et de la soumission des chercheurs aux autorités de leurs établissements.



personnels
gnée

Une réunion à ce sujet est prévue le 18 juin prochain, mais aucune information précise n'a été transmise sur le contenu de la réforme envisagée.

La disparition programmée de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

Marie-Louise LE COGUEC

Le 10 mai, une réunion « évolution de l'ENTE », non prévue au calendrier de l'administration, se transforme en annonce, par la secrétaire générale, de la disparition programmée de l'école, validée par le cabinet ministériel. Aucun document n'avait été remis en préalable de cette réunion, l'administration ayant choisi de s'adresser directement aux représentants du personnel puis, de même le lendemain en visioconférence, aux agent.es.

Les arguments sont toujours les mêmes, la secrétaire générale ne croit pas à une trajectoire d'augmentation des effectifs dans les dix ans, au mieux une stabilisation. La baisse des effectifs et des recrutements a conduit à diviser par deux les heures de formation. Malgré la consolidation et le développement de l'offre de formation et l'implication des personnels, ce n'est pas suffisant aux yeux de l'administration pour maintenir l'école.

Après avoir réfléchi à plusieurs scénarii (qui ? un audit ? par qui ?), le choix est fait de répartir les formations :

- formation continue globale TSDD et SACDD au CMVRH (Centre ministériel des ressources humaines) ;
- formation initiale professionnalisante de chargé.e de projet en aménagement du développement durable des territoires, à l'ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État).

Il est envisagé un regroupement du site de Valenciennes avec le CVRH d'Arras et la fermeture du site d'Aix-en-Provence.

L'approfondissement du scénario est confié par deux lettres de mission, les conclusions étant attendues fin septembre. La première lettre a été adressée au directeur de l'ENTE, au sujet des modalités concrètes de mise en œuvre (difficultés, calendrier, accompagnement des agents...). La seconde à la directrice de l'ENTPE, porte sur la création d'un continuum de formation (par exemple avec l'école des Mines de Saint-Étienne) et un cursus intégré de formation des agents non fonctionnaires (BAC +2 – chargé.e de projet développement durable des territoires).

Quid de la formation à distance, de l'alternance, de la classe préparatoire intégrée ?

La mise en œuvre pour certaines formations pourrait intervenir à la rentrée 2022, les autres en 2023.

Pour respecter le calendrier des écoles, qui tient compte des rentrées scolaires, l'administration maintient le choix de cette annonce brutale aux agents en visioconférence, sans aucun respect des consignes contre les risques psychosociaux qui viennent d'être présentées en CHSCTM ! Les agent.es en sont sortis complètement assommés.

Même si l'administration s'évertue à dire au personnel que ceci n'est qu'un projet et qu'aucune décision n'est prise, elle reconnaît par ailleurs qu'il n'existe aucun autre scénario !

Bien sûr des réunions se tiendront avec les représentants du personnel durant la phase d'approfondissement sur les modalités de mise en œuvre, et des groupes de travail avec les agent.es seront organisés pour leur permettre d'apporter une contribution et de faire remonter leurs inquiétudes.

L'administration annonce même une réflexion globale sur les écoles et le réseau des écoles, c'est le bon moment paraît-il !, notamment pour l'ENTPE et l'ENPC (Ponts et chaussées). Le monde à l'envers, on casse et on réfléchit ensuite.

Suspens ! nous recevons une invitation à une réunion le 25 mai de présentation des scénarios d'évolution de l'ENTE !

Dernières nouvelles au moment de l'écriture de cet article, le 25 mai, après une présentation des différents scénarii, la conclusion de la secrétaire générale reste la même, l'école ferme... Il ne reste que le rapport de force pour ne pas laisser disparaître un des pans de la formation du ministère.

L'ENTE est un centre de formation à compétence nationale du MTE/MCTRCT/MM. Elle est implantée sur les sites d'Aix-en-Provence (50 agents) et Valenciennes (40 agents).

Elle forme :

- les lauréat.es du concours de technicien principal du développement durable (TSPDD) (Bac +2),
- les lauréat.es des concours interne et externe de SACDD,
- les agent.es de catégorie B (TSDD, TSPDD, SACDD) par liste d'aptitude et examen professionnel.
- Elle accueille en formation initiale les techniciens de l'environnement, sous la maîtrise d'ouvrage de l'ex-IFORE (devenu une sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative (IPEC) du service de pilotage et l'évolution des services (SPES) du MTE/MCTRCT/MM.

Elle propose :

- des formations professionnalisantes (niveau III bac +2) qui débouchent sur un titre de chargé.e de projet en aménagement du développement durable des territoires,
- des classes préparatoires intégrées qui accueillent des étudiant.es ou demandeurs, demandeuses d'emploi et les préparent aux concours externes de catégorie B de TSDD et SACDD. Elles peuvent également préparer aux concours de A et B,
- une licence en alternance « maintenance et gestion d'un patrimoine d'infrastructures (MGPI) » en partenariat avec le CNAM Paca et le CFA régional TP de Mallemort,
- des modules de formation en ligne pour les élèves et en auto-formation pour tous les publics.



Solidarité avec les agents de l'ENTE engagés dans la sauvegarde de leur école !

Sections FSU et CGT de l'ENTPE

Mardi 18 mai s'est tenue à l'ENTPE une réunion pour nous informer de la lettre de mission reçue par la directrice de l'ENTPE concernant un scénario d'intégration des formations « civiles » de 1er cycle de l'ENTE par notre établissement suite à l'annonce de la fermeture de l'ENTE (Ecole nationale des techniciens de l'Equipement).

Une violence insupportable faite aux agents de l'ENTE

Rappelons en premier lieu les faits. Hier à une réunion Zoom sur il leur a été annoncé brutale- scénario de transfert de leurs pour une autre au CVRH.

Cette annonce intervient et d'efforts de fusion des pour répondre aux injonc- vorable de la Cour des de postes au sein de catégories B du Ministère, q double pour nos collègues vains, et on leur enjoint de "trouver du

Alerte ! L'ENTE, pressée de disparaître, s'est échappée de la revue des missions !

Les agents de l'ENTE ont été conviés le 11 mai der- l'avenir de leur école. Au cours de cette réunion, ment la fermeture de l'ENTE et l'étude d'un formations pour une partie à l'ENTPE et

après plusieurs années de restructuration deux sites de l'ENTE en une école unique tions du Ministère suite à un rapport défa- comptes. Et pour cause : les suppressions l'administration touchent notamment les sont formées par l'ENTE. Le choc est donc TE : on leur signifie que leurs efforts ont été travail ailleurs".

Pas de fatalité à la fermeture de l'ENTE, au contraire !

Pourtant l'ENTE est, au même titre que l'ENTPE et les autres écoles du ministère, un centre de formation essentiel pour les agents du Ministère missionnés d'accompagner la transition écologique et solidaire. Une telle transition requiert des corps techniques compétents, à tous les niveaux du Ministère. Dans ce contexte actuel d'urgente transition écologique et solidaire, le Ministère doit garder toutes ses écoles, de façon à garantir une formation technique et scientifique, indépendante et de qualité, pour tous ses agents.

Rappelons que toute fermeture annoncée ne peut être considérée comme une fatalité. "La fatalité ne triomphe que si on y croit" et n'engage que ceux qui la prônent.

Des agents de l'ENTE en lutte contre la fermeture de leur école

Les personnels de l'ENTE n'ont jamais été informés et ont été mis devant le fait accompli de la fermeture de leur école et de la suppression de leur outil de travail. On ne saurait accepter que le Ministère décide unilatéralement de la fermeture d'une école au détriment de ses personnels et de la société dans son ensemble. Ne soyons pas naïfs : défendre les agents de l'ENTE aujourd'hui, c'est aussi demander au Ministère des garanties quant au main- tien de toutes ses écoles, y compris de la nôtre, l'ENTPE.



Le projet de refonte de l'ENTPE n'est pas à notre agenda

La direction de l'ENTPE nous présente la reprise d'une partie des activités de l'ENTE comme une « opportunité » pour l'ENTPE. Soyons clairs : le Ministère cherche à diviser ses agents en promettant aux uns une partie de ce qu'il retire aux autres. Mais à ce jeu, nous pourrions être tous perdants. Notre agenda, aujourd'hui, c'est de soutenir la poursuite des activités de l'ENTE à Aix et Valenciennes. C'est aussi de nous prémunir d'une pareille mésaventure pour notre propre école, l'ENTPE.

A l'échelle nationale, nous devons faire front aux politiques actuelles de démantèlement des compétences et missions techniques de notre Ministère et plus généralement de la fonction publique. Cette dernière ne peut être réduite à la plus simple expression de sa fonction régaliennne. Au contraire, elle doit être défendue, coûte que coûte, pour son rôle d'aménagement des territoires et d'harmonisation sociale de la société. Ce rôle requiert de fortes compétences techniques et scientifiques en sciences expérimentales, humaines et sociales, et donc de défendre et développer tous ses centres de formations, notamment l'ENTE et l'ENTPE.

Les sections CGT et FSU de l'ENTPE tiennent à manifester leur solidarité aux agents de l'ENTE et soutiennent, sans réserve, la nécessité de conserver une école de techniciens de service public.

**Nous vous invitons à une Heure mensuelle d'information (HMI)
sur Zoom le 1er juin 2021,**

**de 13h à 14h, afin d'échanger sur le soutien
à apporter à nos collègues de l'ENTE.**

VNF: Contrat d'objectifs et de performance 2020-2029, au détriment des agents

Marie-Louise LE COGUIEC

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et VNF 2020-2029, signé le 30 avril 2021, porte l'ambition d'un mode de transport fluvial durable et protecteur de la biodiversité avec trois milliards d'euros d'investissement à l'horizon 2030. Mais la contrepartie portée par les personnels est lourde.

L'établissement public administratif (EPA) VNF (Voies navigables de France), sous tutelle du ministère en charge des transports, a été créé par la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012. Il est issu de la fusion d'un EPIC (VNF) et de services déconcentrés de L'État, soit en 2012 environ 4 800 agent.es, dont environ 11 % de droit privé et 89 % de droit public.

Les grandes missions de VNF sont le développement de la logistique fluviale, l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau. Il dispose d'un réseau de 6 700 km, très anciens et souffrant d'un déficit d'entretien ; les 2 400 km du réseau fret, dit de grand gabarit, datent des années 1960-70, et les 4 300 km de réseau touristique dit de petit gabarit datent pour la plupart du XIXe siècle. Le coût de remise en état et d'entretien de ce réseau est très élevé.

Pour porter ses ambitions de pilier du transport durable, VNF a lancé ces dernières années nombre de chantiers de réorganisation, de modernisation ou de mutualisation. Si le discours était ambitieux, les conséquences étaient désastreuses pour les personnels : baisses continues des effectifs (moins 800 ETP en 8 ans), conditions de travail dégradées, pertes de rémunérations, et par voie de conséquences des risques psychosociaux en augmentation.

En 2019 la loi d'orientation des mobilités (LOM) a inscrit une augmentation importante des financements de l'État destinés à l'infrastructure fluviale. Le COP prévoit que, à l'horizon 2030, 3 milliards d'euros d'investissements seront consacrés aux infrastructures fluviales, dont 1,9 milliard d'euros pour l'entretien du réseau existant et sa modernisation.

On ne peut que se féliciter du développement du transport de marchandises sur les voies d'eau, de celui des énergies vertes, notamment de l'hydroélectricité sur certains ouvrages (barrages, écluses...) ou de la création du premier parc d'hydroliennes fluviales sur le Rhône. VNF doit aussi « *assurer une gestion raisonnée et partagée de la ressource hydraulique* ». On peut regretter que le petit gabarit continue d'être réservé au tourisme « vert » et qu'aucune réflexion ne soit menée pour un maillage plus fin du fret.

Pour ces projets de développement, VNF poursuit ses chantiers de modernisation (téléconduite, automatisation...) sur les canaux dits de grand gabarit. L'établissement verdit « *sa flotte avec des projets de construction de bateaux à hydrogène, de développement des bornes électriques à quai, d'avitaillement en carburants alternatifs.* »

Parce qu'il faut lutter contre le réchauffement climatique, le Sne-FSU défend un retour à un maillage local dense des infrastructures de transport (voies ferrées, voies navigables) en remplacement du transport routier et le développement des infrastructures fluviales : canaux à grand gabarit ET voies navigables de petite dimension.

Mais la modernisation des grandes infrastructures navigables ne peut pas être réalisée aux dépens des infrastructures, de VNF et de ses personnels.

Si le COP laisse espérer le fluvial comme « un des piliers de la transition écologique », les financements sont fragiles et les contreparties imposées aux personnels seront lourdes.

Nous pouvons craindre :

- des financements incertains, car même s'ils sont inscrits dans la LOM et le COP ils seront soumis chaque année au projet de loi de finances ! ;
- le risque que la seule logique « industrielle » privilégiant la rentabilité éloigne VNF des objectifs de transition écologique ;
- des souhaits d'autonomie financière qui éloignent VNF de son ministère de tutelle, et par conséquent d'une politique intermodale cohérente ;
- des partenariats fragiles avec les collectivités territoriales qui pourraient entraîner l'abandon de missions, d'autres partenaires sont très réservés, comme les agences de l'eau.

Le COP crée instabilité et insécurité pour les agent.es dans cette phase importante de restructuration de VNF :

- sous le vocable de modernisation, des métiers profondément modifiés, sans de véritables réflexions sur les conditions et la charge de travail, sans permettre aux agent.es de s'inscrire dans des évolutions de carrière au sein de VNF ;
- des mobilités non choisies imposées selon l'évolution des réorganisations ;
- les conséquences de ces réorganisations sur les rémunérations des agents, avec pour seule réponse une indemnité compensatrice temporaire (ICT) qui s'arrête dans deux ans !
- un programme de formation qui s'adresse à qui ? pour quel avenir ?

Et enfin 3 milliards d'euros d'investissement à l'horizon 2030, contre 400 postes supprimés d'ici 2025 !

Chiffres de l'annexe 3 du COP :

	ETP de base		ETP de transition		ETP totaux	
2020	4000				4000	
2021	3901	-99			3901	-99
2022	3811	-90	60	60	3871	-30
2023	3741	-70	50	-10	3791	-80
2024	3671	-70	40	-10	3711	-80
2025	3601	-70	30	-10	3631	-80

Pour compléter ce sombre tableau, 60 recrutements en CDD en 2022 dit « ETP de transition », en échange de 60 postes pérennes supprimés et l'obligation de les rendre entre 2023 et 2025 !!! Est-ce une réponse pour certains territoires en recherche d'emploi ?

Des beaux discours, de la communication et des dégâts humains !

Corps de l'environnement, le Sne-FSU engage un contentieux

Laurent FAURE

Le décret 2020-620 du 22 mai 2020, modifié, relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement, modifie en profondeur l'organisation de la filière de recrutement « environnement » au sein du ministère en charge de ces politiques.

Dans les faits ce décret organise deux mesures :

- **La promotion de tous les ATE** (agents techniques de l'environnement – corps de catégorie C) dans le corps des TE (techniciens de l'Environnement-corps de catégorie B) et la mise en extinction du corps des ATE.
- **Le transfert de la gestion des corps des ATE et des TE à l'OFB** – établissement public administratif – au 1/01/2021, finalement reporté au 1/01/2022.

Le SNE-FSU conteste la seconde mesure,

sans pour autant faire annuler le décret dans sa totalité.

Le transfert total de la gestion de ces corps à l'OFB ne nous semble pas possible pour au moins deux raisons :

- Ces corps sont des corps de police, les agents y sont assermentés et commissionnés au titre du code de l'environnement. Pour une partie de leurs missions, ils sont placés sous l'autorité du procureur de la République. Pour exercer celles-ci, ils sont armés.



La gestion de corps dont les missions sont essentiellement régaliennes par un établissement public nous semble contestable.

- L'affectation des agents de ces corps n'a pas été modifiée.

L'OFB devient l'autorité de nomination de recrutement et de gestion pour des personnels affectés dans d'autres établissements publics. Cette situation donne de fait autorité à un EPA (l'OFB) sur d'autres EPA (les parcs nationaux) mais également sur les services du ministère si ceux-ci venaient à vouloir recruter sur ces corps.

Cette situation inédite dans la fonction publique peut conduire à des situations inextricables. En tout état de cause le fait d'instaurer une autorité de fait d'un EPA sur d'autres EPA nous semble contestable.

Par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocats au Conseil d'État, le Sne-FSU a demandé le 12/01/2021 à la ministre d'abroger les articles 5 et 11 du décret 2020-620.

Les dispositions critiquées sont d'abord entachées d'**incompétence** puisque, à défaut d'y avoir été expressément institué, le pouvoir réglementaire ne tirait aucune autorisation des dispositions de la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'OFB et figurant aux articles L. 131-8 à L. 131-17 du code de l'environnement, pour attribuer au directeur de cet établissement public le pouvoir de recrutement, de nomination et de gestion de l'ensemble des agents membres du corps des agents techniques de l'environnement et de celui des techniciens de l'environnement.

De plus, en octroyant de telles attributions au directeur de l'OFB, les dispositions critiquées des articles 5 et 11 du décret du 22 mai 2020 **méconnaissent**, selon l'angle sous lequel on se place, les **principes d'autonomie et de spécialité des établissements publics**.

La Ministre a deux mois pour donner suite à notre requête, sans quoi, nous porterons cette affaire devant le Conseil d'État pour faire dire le droit, dans l'intérêt des personnels.

Nouvelles du droit et jurisprudences

Laurent FAURE

Le Conseil d'Etat juge pour la première fois qu'un agent contractuel de l'Etat employé pendant plus de six ans dans les mêmes fonctions auprès de différents employeurs peut obtenir un CDI s'il est prouvé un lien entre les relations de travail, conférant à ces employeurs une unicité.

Les affaires n° 422866 et 422874 concernent deux anciens agents du CNRS employés dans le cadre de contrats à durée déterminée (CDD) successifs. Dans l'affaire n° 422866, Monsieur B a été embauché en CDD par le CNRS comme ingénieur, puis par l'Université de Lille comme attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) tout en continuant ses activités de recherche au CNRS, et enfin par l'Institut Pasteur afin de mener de nouvelles recherches au CNRS. Dans l'affaire n° 422874, Monsieur A, également ingénieur embauché au CNRS, a ensuite conclu un contrat avec l'Université Provence-Aix-Marseille au sein du même laboratoire, puis un contrat de prestation de services avec le CNRS et cette Université sous le statut d'auto-entrepreneur. Estimant avoir dépassé la durée de six années de services publics effectifs auprès du même employeur, les intéressés ont demandé au CNRS la transformation de leur CDD en CDI, ce qui leur a été refusé. Ils ont alors introduit un recours contentieux. (...)

CE, n° 422866, mentionné aux Tables du Recueil Lebon (<https://kiosque.bercy.gouv.fr/alyas/view/go/38947/2>)



Un agent public peut percevoir une indemnité de départ volontaire alors qu'il avait déjà créé son entreprise avant d'avoir quitté la fonction publique

Monsieur A a créé son entreprise alors qu'il était en position d'activité dans la fonction publique. Il a ensuite été placé, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles puis a quitté la fonction publique. À ce titre, il a sollicité sans succès à deux reprises le versement de l'indemnité de départ volontaire.

L'intéressé a introduit un recours contre la décision de refus devant le tribunal administratif de Paris, puis devant la cour administrative d'appel de Paris. Sa demande ayant été rejetée en première ins-

tance et en appel, Monsieur A s'est pourvu en cassation devant le Conseil d'État.

Le Conseil d'État rappelle que l'indemnité de départ volontaire, instituée par l'article 3 du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008, « peut être attribuée aux agents mentionnés à l'article 1^{er} qui quittent définitivement la fonction publique de l'État pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 351-24 du code du travail. » Il déduit de ces dispositions que « l'indemnité de départ volontaire ne peut être attribuée qu'aux agents qui la demandent **avant** de créer ou reprendre une entreprise. » Il juge, en revanche, que la circonstance que l'agent n'ait pas encore quitté définitivement la fonction publique avant la création ou la reprise de son entreprise n'a aucune incidence sur la recevabilité de sa demande d'indemnité. En l'espèce, le juge d'appel a estimé que le bénéfice de l'indemnité de départ volontaire était conditionné par un départ préalable de la fonction publique. Le requérant est donc fondé à demander l'annulation de l'arrêt attaqué.

CE, n° 423168, 24 décembre 2019, mentionné aux tables du recueil Lebon



Le droit à communication du dossier d'un agent public faisant l'objet d'une mesure prise en considération de sa personne s'étend aux témoignages recueillis par un corps d'inspection, sauf risque de grave préjudice

pour les témoins

M. B, alors qu'il était directeur de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), a fait l'objet de signalements faisant état de situations pouvant constituer des faits de harcèlement à l'encontre de certains membres du personnel. Les ministres chargés de la tutelle de l'ENIM ont alors

confié à l'inspection générale des affaires sociales et au conseil général de l'environnement et du développement durable une mission d'enquête administrative sur la manière dont l'intéressé assurait la direction de l'établissement. **Le rapport de la mission d'inspection a conclu à l'absence de harcèlement mais à des modalités de gestion inadaptées et a recommandé qu'il soit mis fin à ses fonctions, dans l'intérêt du service.** Cette recommandation a été suivie par le Gouvernement.

M. B demande au Conseil d'État l'annulation pour excès de pouvoir du décret ayant mis fin à ses fonctions, **soutenant que ce décret était intervenu en méconnaissance des droits de la défense, son dossier administratif lui ayant été communiqué seulement de manière partielle, expurgé des procès-verbaux des personnes entendues dans le cadre de l'enquête.**

Le conseil d'État indique qu'**une enquête administrative diligentée sur le comportement d'un agent public, y compris lorsqu'elle a été confiée à des corps d'inspection, entre dans les hypothèses lui ouvrant droit à communication de l'intégralité de son dossier.** Il précise qu'en ce cas, « *le rapport établi à l'issue de cette enquête, ainsi que, lorsqu'ils existent, les procès-verbaux des auditions des personnes entendues sur le comportement de l'agent faisant l'objet de l'enquête font partie des pièces dont ce dernier doit recevoir communication en application de l'article 65 de la loi du 22 avril 1905, sauf si la communication de ces procès-verbaux serait de nature à porter gravement préjudice aux personnes qui ont témoigné.* »

Il juge ainsi que **la décision contestée a été prise au terme d'une procédure irrégulière** et annule, pour vice de forme, le décret présidentiel mettant fin aux fonctions de M. B.

CE, 5 février 2020, n° 433130, publié au recueil Lebon



Un agent public peut demander la protection fonctionnelle suite à un différend survenu dans l'exercice du service avec un de ses supérieurs hiérarchiques, dès lors que les actes de ce dernier sont insusceptibles de se rattacher à l'exercice normal du pouvoir hiérarchique. Cependant, le principe d'impartialité fait obstacle à ce que le supérieur hiérarchique mis en cause à raison de tels actes puisse régulièrement statuer sur cette demande, quand bien même il serait en principe l'autorité compétente pour prendre une telle décision

M. B, agent public exerçant les fonctions de praticien hospitalier, soutenait avoir fait l'objet, dans l'exercice de son service, d'une agression de la part du directeur du centre hospitalier. Il a déposé plainte et demandé le bénéfice de la protection fonctionnelle. Sa demande, adressée à ce même directeur, en principe compétent pour se prononcer, a toutefois été rejetée par ce dernier.

M. B a formé un recours contentieux contre cette décision de refus. Dans un premier temps, le tribunal administratif de Saint-Martin a annulé la décision. Cependant, dans un second temps, la Cour administrative d'appel de Bordeaux, sur appel du centre hospitalier, a annulé le jugement de première instance et rejeté la demande du requérant. M. B s'est alors pourvu en cassation devant le Conseil d'État contre l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Le Conseil d'État juge que si la protection fonctionnelle « *n'est pas applicable aux différends susceptibles de survenir, dans le cadre du service, entre un agent public et l'un de ses supérieurs hiérarchiques, il en va différemment lorsque les actes du supérieur hiérarchique sont, par leur nature ou leur gravité, insusceptibles de se rattacher à l'exercice normal du pouvoir hiérarchique.* Il résulte du principe d'impartialité que le supérieur hiérarchique mis en cause à raison de tels actes ne peut régulièrement, quand bien même il serait en principe l'autorité compétente pour prendre une telle décision, statuer sur la demande de protection fonctionnelle présentée pour ce motif par son subordonné ». « *Lorsque le directeur d'un établissement public de santé, à qui il appartient en principe de se prononcer sur les demandes de protection fonctionnelle émanant des agents de son établissement, se trouve, pour le motif indiqué au point précédent, en situation de ne pouvoir se prononcer sur une demande sans méconnaître les exigences qui découlent du principe d'impartialité, il lui appartient de **transmettre la demande au directeur général de l'agence régionale de santé dont relève son établissement, pour que ce dernier y statue*** ».

Le présent litige, qui s'inscrit dans le contexte d'une vive altercation entre un agent et son supérieur hiérarchique alors même que l'agent s'apprêtait à entrer au bloc opératoire pour participer à une opération, ne peut être regardé comme se rattachant à l'exercice normal du pouvoir hiérarchique.

Par suite, l'arrêt de la Cour administrative de Bordeaux est annulé.

CE, 29 juin 2020, n° 423996, publié au recueil Lebon

Voici un choix de lecture, subjectif, hétéroclite et bordélique, en rapport plus ou moins lointain avec nos préoccupations syndicales.



Analyse d'un plan de relance & esquisse d'un plan de décroissance : enquête économique sur l'argent gratuit et ses perspectives politiques

Rapport de l'Institut Momentum, Julia Mlodzinski, sous la supervision d'Agnès Sinaï, Yves Cochet et Loïs Mallet, juin-décembre 2020.

Claudine ZYSBERG

Essai roboratif s'il en est, qui trace des pistes « momentumiennes » pour sortir du système économique actuel, en profitant de la paralysie momentanée du système capitaliste mondial en raison de la pandémie au Sars-Cov-2 et mieux utiliser l'argent débloqué par la France et l'Europe pour sortir de la crise.

Après une analyse succincte des conséquences économiques de la pandémie du Covid-19, le plan d'urgence mis en place par le gouvernement français pour faire face à la crise sanitaire est examiné à la loupe, ainsi que celui de l'Eurogroupe 540 Mrds €, répartis entre dépenses sanitaires (240 Mrds €), financement du chômage partiel (100 Mrds €), aides aux entreprises (200 Mrds €).

La BCE joue un rôle essentiel en rachetant des titres de dette publique pour maintenir la masse monétaire dans l'économie (la planche à billets), pour stabiliser les taux d'intérêts (quasiment à taux zéro) et pour favoriser le crédit : au total 1 710 Mrds €. À ces chiffres européens hallucinants s'ajoutent les mesures d'urgence prises par le gouvernement français pour soutenir les entreprises, soit 136 Mrds €.

Mais pour quelle orientation ? « La sauvegarde obstinée de la croissance », évidemment ! Dans le plan dénommé « Next Generation EU » (Le Royaume-Uni a beau avoir accompli son Brexit, tous les textes européens continuent d'être rédigés en anglais !) sur 390 Mrds € d'aides accordées aux États-membres, 10 Mrds € seulement sont retenus pour financer le mécanisme de transition juste, en clair pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (objectif du « Green Deal » européen). Dans le cadre financier pluriannuel de l'UE, sur les 1 300 Mrds €, il n'y a que 401 Mrds € consacrés aux ressources naturelles et à l'environnement.

Le Plan de relance français comme celui de l'Europe favorise les grands groupes, les secteurs industriels et commerciaux les plus polluants et les plus coûteux en énergie comme l'aéronautique et l'automobile, sans contrepartie de réforme écologique ; il se révèle incompatible avec les engagements des Accords de Paris, sur les 100 Mrds € d'aides le plan n'accorde que 20 Mrds € à « l'écologie », surtout axés sur la rénovation thermique des bâtiments et les technologies vertes, dont les batteries électriques. Même qualifiée de « verte », la croissance fondée sur le développement des énergies électriques et le numérique ne résout pas sa dépendance aux ressources matérielles limitées de la planète (terres rares, impact environnemental important de leur extraction et problème du traitement des déchets électroniques).

Face à cette volonté de relancer la machine économique telle qu'elle était avant le Covid-19, l'Institut Momentum propose des alternatives chiffrées, qui pourraient mieux répondre aux enjeux environnementaux et préserver les conditions d'existence de la vie humaine maintenant et dans le futur.

L'alternative met l'accent sur trois volets :

Financer des transports au rythme plus lent. L'avenir n'est plus aux déplacements sans limites, énergivores. La comparaison bien connue, entre les différents modes de transports selon leur émission de CO₂, fait la part belle au train (14 g/km/passager pour 156 passagers) par rapport à la voiture (104 g/km/passager pour 1 à 2 passagers) et à l'avion (285 g/km/passager pour 88 passagers). Il semble plus facile de remplacer le transport de marchandises par route, par la voie maritime ou ferroviaire. Le dernier kilomètre en ville pourrait à 50 % être effectué à vélo (moyennant des aménagements urbains). La transition du secteur aéronautique dépend d'un changement dans le choix des loisirs : réserver les voyages lointains aux séjours longs consacrés aux échanges culturels et privilégier le tourisme de proximité. La suppression de la voiture individuelle, entraînant sans doute le rétrécissement de l'étalement urbain, le rapprochement domicile/lieu de travail et la baisse de la pollution et des accidents de circulation, laisse de côté deux impondérables, que l'essai n'aborde pas. D'une part, le coût du foncier en ville rejette les moins favorisés à la périphérie et, d'autre part, la faible offre de transports en commun en zones rurales et péri-urbaines pénalise les habitants de ces zones.

Fondé en mars 2011, l'Institut Momentum est un laboratoire d'idées sur les issues de la société industrielle et la décroissance solidaire, en réponse au choc social de l'effondrement. L'Institut Momentum, qui réunit des chercheurs, des journalistes, des ingénieurs et des acteurs associatifs, se consacre à répondre au défi de notre époque : comment organiser la transition vers un monde post-croissance, post-fossile et modifié par le climat dans un contexte de changements abrupts ? Comment penser et agir les issues de l'Anthropocène ? Son point de départ se fonde sur une prise de conscience : nous vivons aujourd'hui la fin de la période de la plus grande abondance matérielle jamais connue au cours de l'histoire humaine, une abondance fondée sur des sources temporaires d'énergie concentrée et à bon marché qui a rendu possible tout le reste.

Arriver à une agriculture relocalisée. C'est la proposition la plus convaincante, pourtant le secteur délaissé par le plan de relance. La préconisation préalable de passer des engins motorisés (tracteurs et engins agricoles) aux chevaux de traits (un des « dadas » d'Yves Cochet) est très bien argumentée et chiffrée. Pour nourrir la population française actuelle, il faudrait entretenir 3,7 millions de chevaux et y investir 17,8 Mrds €, soit l'équivalent du chapitre transports du plan de relance économique prévu. La Politique agricole commune (PAC) favorise l'agriculture industrielle hyperspécialisée et la concentration des terres aux mains d'un nombre de plus en plus réduit d'exploitants. La somme de 348,3 Mrds € (subventions de la PAC) pourrait favoriser l'emploi agricole en remplaçant par exemple les aides à l'hectare par des aides proportionnées au nombre de travailleurs. Au lieu de financer le chômage partiel, l'État français et l'UE pourraient investir dans la formation d'une nouvelle génération d'agriculteurs et d'ingénieurs en agroécologie, puis accorder des prêts et des garanties pour l'installation de nouveaux agriculteurs et ainsi redynamiser les campagnes.

Créer un revenu d'existence ou revenu universel. Partant de la notion ancienne d'économie, du grec ancien *oikonomi*, la gestion de la maison, il s'agit de bien gérer les ressources de la Terre et son habitabilité. Il faut donc pour cela réévaluer notre notion actuelle d'économie, de valeur et de travail. Si l'on modifie profondément ou on supprime les modes de production polluants et destructeurs de l'environnement, de nombreux emplois seront supprimés. Cette mutation de notre modèle économique ne peut être acceptable sans justice sociale. Le versement de 500 € par mois à tout individu, revenu cumulable avec un emploi, reviendrait à une dépense annuelle de 402 Mrds €, compensée par la suppression d'aides redondantes, soit 17 % du PIB (2019) et financée par la création monétaire. Entre l'insoutenable (tous tirés vers le haut) et le paupérisant (tous tirés vers le bas), l'essai propose la sobre dignité pour chacun-e, tout en diminuant la concentration des richesses et en incitant à la réduction du temps de travail.

Les auteurs se réfèrent aux travaux des économistes Aubrey Meyer et Mayer Hillman, « il s'agit de remplacer l'actuelle logique de la monnaie comme droit de tirage sur une production en croissance par un logique alternative : celle de la monnaie comme droit de tirage sur l'empreinte écologique globale ».

Le collapsologue convaincu qu'est Yves Cochet, longtemps président de l'Institut, participe à cet essai, signe qu'avant « l'effondrement systémique global », il serait encore possible de devenir raisonnable, d'arrêter de gaspiller nos ressources naturelles et de permettre à toute l'humanité de vivre dignement. C'est un appel du pied aux dirigeants des grands pays, et singulièrement ceux de l'Europe, pour enfin construire une autre économie, donc un autre mode de vie, en utilisant les mêmes sommes prévues par le « plan de relance » censé faire repartir la croissance et ses inévitables dégâts économiques, écologiques et sociaux.

Mais sommes-nous prêts à accepter cette décroissance volontaire et soutenue par l'État, dite « hélicoptère », sommes-nous prêts à lâcher nos smartphones bientôt 5G, nos bagnoles même électriques, à renoncer aux voyages lointains et à seulement cultiver notre jardin, comme disait Voltaire ?

Cet essai est à rapprocher du bouquin de référence qui dénonçait déjà les dangers mortels d'une croissance sans limites : « *The limits to growth* » (Les limites à la croissance) de Donella Meadows, Dennis Meadows, Jorgen Randers, William Behrens, 1972. Le sous-titre de ce petit livre est révélateur : *rapport pour le projet du Club de Rome sur la situation difficile de l'humanité*. Lequel Club de Rome a commenté avec bienveillance les analyses catastrophiques du rapport, mais les gouvernements successifs depuis près de 50 ans ne l'ont jamais pris au sérieux et n'ont jamais mis en place ses propositions intelligentes. La version révisée et traduite en français sous le titre « *Les limites de la croissance (dans un monde fini)* » est parue en 2017, aux éditions de l'Échiquier.

Le rapport est en accès libre, <https://www.institutmomentum.org/wp-content/uploads/2020/12/Rapport-Institut-Momentum-plan-de-relance-decroissance.pdf>

Plan pour la planète: Le new deal vert. -Naomie KLEIN, Actes sud, novembre 2019.

Patrick EVEN



Naomi Klein (née le 8 mai 1970 à Montréal) est une journaliste mondialement connue pour avoir pointé les défaillances du capitalisme, du néolibéralisme et de la mondialisation dans plusieurs ouvrages ; *No Logo* (1999), *La Stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre* (2007) et *Tout peut changer : capitalisme et changement climatique* (2014).

Dans ce volume, elle réunit une décennie de textes et d'interventions (2010-2019) dans lesquels elle défend un programme radical et audacieux, qu'on appelle aujourd'hui le New Deal vert.

La maison brûle ! La crise climatique est là, qui menace l'équilibre du monde. De plus en plus de mouvements sociaux déclarent l'état d'urgence social et écologique.

Dans ces essais, présentés de façon chronologique, elle décortique pourquoi nous sommes incapables d'agir, et l'importance croissante des forces de résistance aux changements.

Elle nous engage à nous attaquer à la racine des problèmes, en luttant de concert contre le dérèglement climatique et les inégalités sociales et raciales, inextricablement liés. Elle explore l'antagonisme dans lequel nous vivons, l'urgence écologique versus « présent perpétuel », l'histoire des brusques changements que l'humanité a su opérer face aux périls, ou l'analyse de ce en quoi l'essor du suprémacisme blanc et la fermeture des frontières s'apparentent à une « barbarie climatique ».

Elle propose un plan de sauvetage en militant pour des réformes radicales, versus les mesures et réformes actuelles, taxes et plafonnements, jugés insuffisants.

Les médias, le monde et nous Anne-Sophie NOVEL, éditions Actes sud, octobre 2019

Patrick EVEN



Anne-Sophie Novel, née le 14 janvier 1981 à Paris, est une journaliste, auteure et réalisatrice spécialisée dans l'économie collaborative, l'écologie et l'innovation sociale.

En 2019, grâce à un financement participatif, Anne-Sophie Novel réalise avec Flo Laval le documentaire *Les médias, le monde et moi* qui explore les fake news, l'infobésité et la défiance vis-à-vis des médias. L'ouvrage « *Les médias, le monde et nous* » vient compléter ce documentaire.

Nous sommes inondés d'informations diverses, vraies ou fausses ; comment s'y retrouver ? Comment renouveler le lien entre producteur et consommateur d'informations ?

C'est le sujet de cet ouvrage d'Anne-Sophie Novel ; bien s'informer est selon elle, aussi important aujourd'hui que bien manger il y a 20 ans, pour prendre de la distance vis-à-vis de l'actualité et nous focaliser sur les vrais défis de notre époque ; elle prouve par de nombreux exemples qu'il est possible de tracer de nouveaux chemins, de faire et de participer ainsi aux débats de société. Notamment, elle préconise d'évaluer notre façon de nous informer en décortiquant la manière dont elle nous parvient, et ce que l'on en retire.

« Prendre soin de ce que l'on met dans sa tête, c'est apprendre à se respecter, à choisir, à adapter par soi-même plus qu'à s'adapter malgré soi. »

Nous devons réaliser à quel point le fonctionnement des médias se cale sur notre propre fonctionnement cognitif et notre penchant pour les informations négatives et catastrophiques ; et nous interroger : s'il y avait eu une amélioration, en aurais-je entendu parler ? il s'agit d'aller vers une compréhension comme source de paix mentale, et éviter d'être constamment stressé par ce qui ne va pas (« factfulness »).

En pratique, après un diagnostic informationnel, elle recommande de mieux sélectionner ses sources d'information.

Ses conclusions : Pour l'utilisateur, développer son sens critique, et pour le journaliste, « ...remplacer les trois S du scoop, du sensationnel et du scandale par les trois R du récit, du reportage d'investigation et de la réconciliation. »

En annexe de l'ouvrage, un régime informationnel sur trois semaines.



Pour en savoir plus : Essai de représentation du paysage médiatique français sur le site « Les médias le monde et moi ». <https://lesmediaslemondeetmoi.com/>

Un choix de lectures sélectionnées, une seule méthode, piocher...

Droit à la déconnexion

Un guide de la CGT, riche d'informations

<https://droitaladeconnexion.info/>

Loi 4D, la différenciation

La porte est ouverte ! Différenciation à tous les étages avec la bénédiction et le soutien de l'État. En binôme avec la loi 4D, sans doute des répercussions profondes, y compris sur les services déconcentrés.

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-projet-de-loi-experimentations-definitivement-adopte>

Crise Climatique

Selon un expert du Giec, la situation est de plus en plus alarmante ; l'efficacité des solutions est loin d'être garantie, reste la sobriété des modes de vie avant tout, dès maintenant et à tous les niveaux.

<https://reporterre.net/La-France-se-rechauffe-plus-vite-que-la-planete>

Chômage et reconstruction écologique

Des propositions pour recenser localement les emplois de la reconstruction écologique et du lien social afin de favoriser la réinsertion des chômeurs de longue durée ; ce qui favoriserait aussi des synergies économiques et sociales pour la mutation écologique.

<https://www.institut-rousseau.fr/pour-une-garantie-a-lemploi-vert/>

Vulnérabilité alimentaire

Très intéressant, sur la vulnérabilité des départements d'un point de vue alimentaire ; avec croisement avec l'artificialisation des sols, la population agricole ou les surfaces naturelles, sans prendre en compte les importations et exportations.

<https://www.banquedesterritoires.fr/barometre>

<https://www.cnra-france.org/wp-content/uploads/Barometre-CNRA-VF.pdf>

Comptabilité écologique

Des propositions concrètes pour changer les modèles comptables au service de l'environnement.

<https://www.institut-rousseau.fr/comment-acceler-la-mise-en-place-dune-comptabilite-ecologique/>

Fin de l'or noir

Le pétrole n'étant plus une ressource stratégique deviendra l'énergie du pauvre.

<https://theconversation.com/quand-le-petrole-devient-lenergie-du-pauvre-156759>

Néolibéralisme urbain

Note très intéressante sur un ouvrage consacré à la vision néolibérale de l'espace urbain et des territoires, antinomique avec des politiques forte et démocratique de l'État, du logement notamment.

<https://laviedesidees.fr/Pinson-La-ville-neoliberal.html>

De l'artificialisation générale du monde et de ses effets

<https://theconversation.com/sur-terre-la-masse-de-lartificiel-egale-desormais-la-masse-du-vivant-153352>

Affaire du siècle

Sur le sens du jugement rendu sur l'affaire du siècle, pour l'État et les entreprises.

<https://theconversation.com/affaire-du-siecle-les-promesses-climatiques-risquent-dengager-ceux-qui-les-font-154800>

Transports

La SNCF et VNF s'allient pour le transport bas carbone. Une collaboration d'avenir ?

<https://www.banquedesterritoires.fr/fret-sncf-reseau-et-voies-navigables-de-france-scellent-une-alliance-fer-fleuve-face-la-route>

Liberté associative

La liberté des associations en danger, notamment celles qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.

<https://reporterre.net/La-loi-separatisme-saborde-la-liberte-associative>

Numérisation du monde

De la fiabilité des algorithmes et de leur contrôle.

<https://www.equaltimes.org/les-registres-algorithmiques?lang=fr>



zoonoses et nature

Le lien entre destruction des forêts et zoonoses ne serait pas si évident et il ne doit pas faire oublier le facteur incontournable des mauvaises conditions de vie des populations rurales tropicales.

<https://theconversation.com/debat-entre-zoonoses-et-deforestation-des-liens-pas-sievidents-156977/>



Effets multiformes du Covid-19

La déstabilisation de nos repères culturels par l'épidémie, jusqu'à la maladie mentale ; des points communs avec ce que vivent les immigrés.

<https://theconversation.com/comment-le-nouveau-mode-de-vie-impose-par-la-pandemie-affecte-notre-sante-mentale-153587>

Gestion de crise épidémique

L'approche gestion de crise appliquée au climat ; nous sommes bien loin, surtout les pouvoirs publics, de la manière dont il faudrait collectivement aborder les choses.

« Dans le domaine économique, on ne mobilise pas une entreprise par l'évocation des risques évités. Il en est de même dans le domaine public : la parole politique – du moins celle faisant la promotion d'une société soucieuse des grands enjeux de la transition écologique – doit se réorienter pour se focaliser sur un modèle de société défendant une qualité de vie moins stressante, un air plus pur, une alimentation plus saine et une énergie plus propre. »

<https://theconversation.com/lutte-contre-le-changement-climatique-comment-la-gestion-de-crise-peut-nous-aider-158043>

Penser la crise sanitaire

Une analyse de fond de ce que révèle la crise sanitaire de notre société.

<https://lundi.am/L-homme-n-est-pas-bon-le-virus-Corona-le-capital-l-Etat-les-vaches-et-nous>

Même les patrons se posent des questions existentielles

Avec la crise sanitaire, les dirigeants d'entreprises font leur introspection, pensent davantage aux conditions de travail de leurs employés, s'interrogent sur l'organisation hiérarchique, considèrent la mondialisation avec plus

recul, comptent œuvrer pour l'environnement dans leurs activités. On y croit ?

<https://theconversation.com/un-an-de-crise-vu-par-les-patrons-des-grandes-entreprises-francaises-157803>

Néolibéralisme

Le néolibéralisme est-il mauvais pour la santé ? La réponse est oui !

<https://theconversation.com/le-neoliberalisme-est-il-mauvais-pour-la-sante-153493>



On parle de nous !

C'est pas tous les jours qu'on parle dans les médias du vécu des agents du ministère de l'environnement.

<https://reporterre.net/Au-ministere-de-l-Ecologie-les-fonctionnaires-souffrent-et-constatent-leur-impuissance>

Le sens du travail ?

En profiter pour changer nos priorités de vie et nos manières de travailler.

<https://www.revue-projet.com/articles/2021-04-chevallier-crise-du-travail-ou-crise-de-sens/10786>

Transport électrique

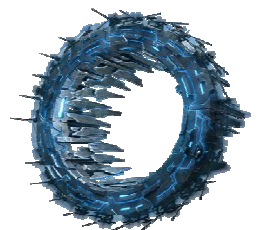
Une approche globale intéressante des problèmes et dérives des véhicules autonomes, bien loin d'être une panacée.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-vehicule-autonome-impact-environnementaux-37182.php4#xtor=ES-6>

Galaxie Gates

Très gros travail d'épluchage de données et de visualisation – avec une dimension esthétique propre à ce site – pour l'année 2017 de la fondation Gates. Très instructif. Pour ceux que les visualisations graphiques rebutent, lire la conclusion.

<https://visionscarto.net/nebuleuse-fondation-gate>





Mémoire d'une méga-banderolette déconstruite et recyclée

